

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Abstention(s) : 0

Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 21/04/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, Mme Marie-Claire GARIN, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, M. Philippe PROTIERE, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENTS et EXCUSES : Mme Annie BOMBOURG qui donne pouvoir à M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE qui donne pouvoir à M. Nicolas TISSEUR, Mme Nathalie STANDAERT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jimmy GOUGAUD

N° 2026-04-27-12

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal à la commission locale d'évaluation des charges transférée de la communauté de communes de Forez-Est (CLECT)

RAPPEL et REFERENCE

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C

VU les statuts de la Communauté de communes de Forez-Est

VU le procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires en date du

MOTIVATION et OPPORTUNITE

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créé par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. La CLECT a plusieurs missions, dont notamment, l'évaluation des coûts induits par les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes.

Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal étant invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

CONTENU

Il est proposé au conseil municipal de désigner comme membres titulaire et suppléant à la CLECT les candidats suivants :

Titulaire : MICHEL André

Suppléant : LARTAUD Fabien

VOTE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil municipal désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Forez-Est :

Monsieur MICHEL André - 06 08 58 15 13 - 24 Chemin de la Perche 42110 Saint-Barthélemy-Lestra - andrmichel@orange.fr, en qualité de membre titulaire

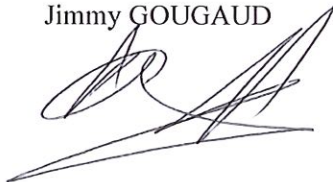
Monsieur LARTAUD Fabien - 06 28 38 41 30 - 96 Chemin des Platières 42110 Saint-Barthélemy-Lestra - fabien42320@hotmail.fr, en qualité de membre suppléant

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Jimmy GOUGAUD



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

